



COMITÉ EXÉCUTIF

Séance ordinaire du 28 février 2017

– 15^e –

- PRÉSENTS :**
- Mme Catherine Harel Bourdon, présidente
 - M. Ben Valkenburg, vice-président
 - Mmes Diane Beudet
Marie-José Mastromonaco
Mélanie Robinson
Julie Wagner
 - M. Jocelyn Pauzé
- ABSENT :**
- M. Kenneth George
- Sont aussi présents :**
- M. Robert Gendron, directeur général
 - M^e France Pedneault, directrice du Service du secrétariat général
 - M. Claude Daviau, directeur général adjoint à la gestion des services éducatifs et de l'organisation scolaire
 - Mme Lucie Painchaud, directrice générale adjointe à la gestion de la performance financière et de l'efficacité opérationnelle
- Sont invités :**
- M. Louis Bienvenue, directeur au Bureau des directions d'unité, unité 2
 - Mmes Francyne Fleury, directrice au Bureau des directions d'unité, unité 3
Guylaine Cormier, directrice au Bureau des directions d'unité, unité 5
 - M. Marc Prescott, directeur du Service de l'organisation scolaire
 - Mmes Line Lapierre, directrice des Services éducatifs
Tonia Di Guglielmo, directrice par intérim du Service des ressources financières
 - M^e Joëlle Landry, directrice du Service de la gestion des personnes et du développement des compétences
 - MM. Bruno Marchand, directeur du Service des ressources matérielles
René Morales, directeur du Service du développement et de l'innovation professionnelle
 - Mmes Lucie Perreault, directrice du Service des technologies de l'information
Julie Bolduc, coordonnatrice du Bureau de projets institutionnels

M. Gérald Provost, coordonnateur à l’Audit interne
Mme Guylaine Dubé, analyste au Service du secrétariat général

Est reçu : M. Louis Cousineau, conseiller syndical de l’Alliance des
 professeures et professeurs de Montréal (APPM)

La présidente quitte la séance pendant les discussions du point 3 (A-29-1796 – suspension sans traitement).

Un huis clos est décrété de 13 h 50 à 14 h 50 pour discussions du point A-29-1796.

Une pause a lieu de 14 h 55 à 15 h 05.

Déclaration de la présidente

La présidente mentionne qu’en prévision de la journée de la femme, l’École des métiers du tourisme et de la restauration a organisé un coquetel dinatoire afin de ramasser des fonds qui seront remis à l’école Rosalie-Jetté.

Par ailleurs, à la suite de la modification du *Règlement de délégation de fonctions et de pouvoirs de la CSDM* (R2011-1), le comité exécutif est l’instance qui traite les dossiers de suspension et de congédiement. Puisqu’un dossier est prévu à l’ordre du jour de la présente séance, la présidente propose de le placer à la suite de l’adoption du procès-verbal.

1. Adoption de l’ordre du jour

La présidente du comité exécutif, Mme Catherine Harel Bourdon, propose les modifications suivantes à l’ordre du jour :

- ajouter l’article suivant sous la rubrique « Suivi au procès-verbal de la séance ordinaire du 14 février 2017 » :
 - a) Projet de loi 121
- ajouter les articles suivants sous la rubrique « Affaires nouvelles » :
 - a) Ajout d’un membre au comité exécutif
 - b) Circonscription de Notre-Dame-de-Grâce–Westmount
 - c) École Judith-Jasmin
 - d) La lecture en cadeau

- ajouter les articles suivants :
 - A-11-80 Services éducatifs – demande de subvention et entente de collaboration (convention) entre le Secrétariat à la condition féminine du Québec et la Commission scolaire de Montréal (CSDM) – production de capsules vidéo en matière d’éducation à la sexualité
 - A-29-1798 Service de la gestion des personnes et du développement des compétences – demande de congé sans traitement d’un cadre
 - A-34-2711 Bureau des commissaires – remboursement des dépenses de fonction – novembre 2016, janvier et février 2017
 - A-34-2712 Bureau de la présidence – remboursement des dépenses de fonction – février 2017
- déplacer le point A-29-1796 après le point 2.

L’ordre du jour est donc adopté comme suit :

- 1- Adoption de l’ordre du jour
- 2- Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 14 février 2017
- 3- A-29-1796 Service de la gestion des personnes et du développement des compétences – suspension sans traitement – personnel enseignant
- 4- Suivi au procès-verbal de la séance ordinaire du 14 février 2017
 - a) Projet de loi 121
- 5- Affaires nouvelles :
 - a) Ajout d’un membre au comité exécutif
 - b) Circonscription de Notre-Dame-de-Grâce–Westmount
 - c) École Judith-Jasmin
 - d) La lecture en cadeau
- 6- Dossiers récurrents :
 - a) Plan Réussir
 - b) Budget 2016-2017 et finances
Note de service – incidences financières des décisions – tableau et annexes

- c) Qualité de l'air
 - d) Capacité d'accueil
Tableau d'avancement des projets d'agrandissement
 - e) Immeubles excédentaires
Suivi de certains mandats ou projets au secteur de la gestion des immeubles
 - f) Offre alimentaire
 - g) Suivi des projets
Tableau de bord – projets institutionnels 2016-2017
- 7- Rubrique des commissaires-parents
- 8- CC-M-251 Proposition d'urgence de la commissaire Chantal Jorg – 375^e anniversaire de Montréal
- 9- DG-01-323 Direction générale – autorisation – vacances du directeur général du 26 au 30 mai 2017, du 17 juillet au 11 août 2017 et le 1^{er} septembre 2017
- 10- DG-02-351 Direction générale adjointe à la gestion des personnes et des pratiques d'encadrement – École des métiers de l'informatique, du commerce et de l'administration de Montréal – achat d'équipements informatiques pour 2017-2018
- 11- A-11-80 Services éducatifs – demande de subvention et entente de collaboration (convention) entre le Secrétariat à la condition féminine du Québec et la Commission scolaire de Montréal (CSDM) – production de capsules vidéo en matière d'éducation à la sexualité
- 12- A-13-02 Service du développement et de l'innovation professionnelle – création d'un poste à 50 % d'aide-concierge – modification au plan de l'effectif 2016-2017
- 13- A-29-1795 Service de la gestion des personnes et du développement des compétences – personnel de soutien administratif, technique, paratechnique du secteur général et du secteur de l'adaptation scolaire, manuel ouvrier, aides-concierges, concierges et personnel de cafétéria – créations de poste – modification au plan de l'effectif 2016-2017
- 14- A-29-1798 Service de la gestion des personnes et du développement des compétences – demande de congé sans traitement d'un cadre
- 15- A-31-2444 Service des ressources financières – radiation d'un compte client – Fondation SRA

- 16- A-31-3164 Service des ressources financières – fourniture sur demande de matériel de serrurerie – appel d’offres 15-227P – attribution d’un contrat
- 17- A-31-3173 Service des ressources financières – nomination d’un délégué auprès de l’Agence du Revenu du Canada et de Revenu Québec
- 18- A-31-3177 Service des ressources financières – travaux à taux horaires en réfrigération et ventilation – appels d’offres 15-232P – attribution d’un contrat à exécution sur demande
- 19- A-31-3179 Service des ressources financières – fourniture sur demande de bois massif et autres matériaux d’ébénisterie (panneaux) – appel d’offres 27-441P – exercice de la deuxième option de renouvellement d’une année
- 20- A-33-1019 Service des ressources matérielles – centre administratif et annexe – honoraires supplémentaires en lien avec l’hébergement des fonctions administratives de la Commission scolaire de Montréal
- 21- A-33-1031 Service des ressources matérielles – école Irénée-Lussier – travaux supplémentaires dans le cadre du remplacement d’une conduite de drainage
- * 22- A-34-2706 Service du secrétariat général – lignes directrices relatives aux élèves transgenres de la Commission scolaire de Montréal – modifications
- 23- A-34-2698 Bureau de la présidence – remboursement des dépenses de fonction – novembre 2016
- 24- A-34-2701 Bureau des commissaires – remboursement des dépenses de fonction – janvier 2017
- 25- A-34-2702 Bureau des commissaires – remboursement des dépenses de fonction – février 2017
- 26- A-34-2703 Bureau de la présidence – remboursement des dépenses de fonction – janvier 2017
- 27- A-34-2704 Bureau des commissaires – remboursement des dépenses de fonction – août et octobre 2016 et février 2017
- 28- A-34-2705 Bureau des commissaires – remboursement des dépenses de fonction – février 2017

- 29- A-34-2708 Bureau des commissaires – remboursement des dépenses de fonction – janvier 2017
- 30- A-34-2711 Bureau des commissaires – remboursement des dépenses de fonction – novembre 2016 et janvier 2017
- 31- A-34-2712 Bureau de la présidence – remboursement des dépenses de fonction – février 2017
- 32- Information
 - a) A-33-1023 Service des ressources matérielles – estimation révisée des honoraires en lien avec la construction d’une nouvelle école sur le terrain François-de-Laval et l’agrandissement de l’école Sainte-Bernadette-Soubirous
- 33- Période réservée aux membres du comité exécutif

2. Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 14 février 2017

En application des articles 170 et 182 de la *Loi sur l’instruction publique*, la présidente du comité exécutif, Mme Catherine Harel Bourdon, propose de dispenser la secrétaire générale de lire le procès-verbal de la séance ordinaire du 14 février 2017, étant donné que les membres du comité exécutif en ont tous reçu une copie plus de six heures avant le début de la présente séance.

La proposition de la présidente est adoptée à l’unanimité par les membres présents du comité exécutif.

Il est donc **RÉSOLU** :

- 1° d’APPROUVER le procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif du 14 février 2017.

3. Service de la gestion des personnes et du développement des compétences – suspension sans traitement – personnel enseignant

Document déposé : Rapport A-29-1796 en date du 13 février 2017 de Mme Solange Lemire concernant le sujet en référence

La commissaire Marie-José Mastromonaco propose de reporter l’étude de cette proposition à la prochaine séance du comité exécutif.

Cette proposition de dépôt est adoptée à l’unanimité par les commissaires présents.

Il est donc **RÉSOLU** :

- 1° de REPORTER l'étude de cette proposition à une prochaine séance du comité exécutif.

4. Suivi au procès-verbal de la séance ordinaire du 14 février 2017

- a) Projet de loi 121

M^c France Pedneault mentionne que le Bureau des affaires juridiques de la Commission scolaire de Montréal (CSDM) étudie actuellement le Projet de loi n°121 : *Loi augmentant l'autonomie et les pouvoirs de la Ville de Montréal, métropole du Québec* et qu'un compte rendu des répercussions de ce projet de loi sur les activités de la CSDM pourra être présenté ultérieurement.

Par ailleurs, un suivi quotidien est fait afin de s'assurer d'inscrire la CSDM à la commission parlementaire portant sur ce projet de loi.

5. Affaires nouvelles

- a) Ajout d'un membre au comité exécutif

Lors de la séance du Conseil des commissaires du 22 février 2017, il a été résolu d'ajouter Mme Julie Wagner à titre de membre du comité exécutif.

M. Ben Valkenburg lui souhaite la bienvenue, en cette première présence.

- b) Circonscription de Notre-Dame-de-Grâce–Westmount

Mme Marie-José Mastromonaco distribue une lettre signée par les présidents des conseils d'établissement de la circonscription de Notre-Dame-de-Grâce–Westmount adressée au ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport, M. Sébastien Proulx. Cette lettre fait valoir l'urgence de récupérer l'immeuble qui abrite l'Académie Centennial en raison des problèmes de surpopulation dans les écoles de la Commission scolaire de Montréal (CSDM) dans cette circonscription.

Mme Marie-José Mastromonaco rappelle que la CSDM a transmis plusieurs lettres à l'Académie Centennial pour les informer de la reprise de l'immeuble à compter du 30 juin 2017.

- c) École Judith-Jasmin

Mme Marie-José Mastromonaco fait part d'une rencontre avec le chargé de projets, la direction d'établissement, la direction d'unité et le président du conseil d'établissement, qui avait pour but de présenter les plans en réponse à la surpopulation des écoles de sa circonscription. Elle souligne que l'état d'avancement du projet ne permet plus d'y apporter des modifications.

Pour cette raison, Mme Mastromonaco réitère l'importance de se doter d'une procédure afin d'impliquer les différents acteurs dès le début d'un projet d'agrandissement ou de construction afin qu'ils puissent faire part de leurs attentes.

d) La lecture en cadeau

La CSDM collabore avec la Fondation pour l'alphabétisation afin de ramasser des dons d'argent et de livres pour les enfants des écoles de milieu défavorisé. La campagne a débuté à la mi-janvier et se terminera le 13 mars prochain. M^c France Pedneault mentionne qu'une activité est prévue le 1^{er} mars à la cafétéria. Pour l'occasion, un café et de la tige d'érable seront offerts aux donateurs (livres ou argent).

6. Dossiers récurrents

a) Plan Réussir

Mme Nancy Meilleur, analyste en données statistiques, explique aux commissaires les modalités de calcul des taux de diplomation. Elle mentionne que les données sont diffusées sur le site de la CSDM et que le site du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES) présente l'ensemble des données des commissions scolaires et des écoles privées.

Il est proposé de publiciser la nouvelle de la progression des taux de diplomation des élèves de la CSDM sur ses réseaux sociaux.

b) Budget 2016-2017 et finances
Note de service – incidences financières des décisions – tableau et annexes

Les commissaires et les administrateurs de la CSDM suivent la situation financière de la CSDM de près.

Une présentation des prévisions financières 2016-2017 est faite en lien avec les résultats financiers au 31 décembre 2016. Mme Lucie Painchaud mentionne que la CSDM est en voie d'atteindre l'équilibre budgétaire. Elle ajoute qu'une présentation à ce sujet est prévue à la table d'échanges du 22 mars 2017.

c) Qualité de l'air

M. Robert Gendron mentionne que la Direction générale a rencontré le personnel du centre administratif et de l'annexe le lundi 20 février 2017 afin de lui présenter le bilan de la situation au regard de la qualité de l'air et de la délocalisation. Les personnes présentes ont apprécié l'information qui leur a été donnée.

M. Gendron et Mme Painchaud expliquent les dossiers qui sont en cours de préparation dans le cadre de la délocalisation :

- Préparation du dossier d'appel d'intérêts;
 - Mise en place d'une collaboration avec le MEES et la Société québécoise des infrastructures (SQI) en vue de préparer un dossier d'opportunité;
 - Élaboration d'une ligne du temps qui cible les phases de la délocalisation;
 - Développement d'un outil pour informer le personnel (*CA en mouvement*, déposé sur la page N zéro de la Direction générale).
- d) Capacité d'accueil
Tableau d'avancement des projets d'agrandissement

M. Bruno Marchand apporte des précisions par rapport à certains chantiers.

- e) Immeubles excédentaires
Suivi de certains mandats ou projets au secteur de la gestion des immeubles

Mme Lucie Painchaud présente le tableau et clarifie certains dossiers.

- f) Offre alimentaire

À ce point, il n'y a eu aucune question ni aucun commentaire.

- g) Suivi des projets
Tableau de bord – Projets institutionnels 2016-2017

Mme Lucie Painchaud mentionne qu'il y a eu une nouvelle priorisation des projets en collaboration avec les responsables concernés. Elle passe en revue les projets concernés par ces changements et en explique les raisons.

7. Rubrique des commissaires-parents

Mme Mélanie Robinson souhaite obtenir le nombre de plans d'intervention (PI) mis en place dans les écoles dédiées à un projet particulier de formation et, si possible, une comparaison avec le nombre de PI dans les écoles de quartier.

8. Proposition d'urgence de la commissaire Chantal Jorg – 375^e anniversaire de Montréal

Document déposé : CC-M-251

CONSIDÉRANT que Montréal fête cette année le 375^e anniversaire de sa fondation;

CONSIDÉRANT la place de l'ex-CECM et de la Commission scolaire de Montréal (CSDM) dans le développement de Montréal;

CONSIDÉRANT que la CSDM dispose de nombreux objets et documents (artéfacts) qui ont marqué l'histoire des écoles montréalaises et donc, des montréalais;

CONSIDÉRANT la politique de la CSDM quant à la valorisation du patrimoine bâti;

CONSIDÉRANT la place qu'ont occupée l'école primaire et l'école secondaire dans la vie de très nombreux montréalais;

CONSIDÉRANT la pertinence d'amener les élèves à comprendre qu'ils ont une place dans l'histoire de Montréal, qu'ils « font » l'histoire de Montréal;

Il est PROPOSÉ :

- 1° de DONNER à la Direction générale le mandat de concevoir un projet d'exposition d'objets et documents (artéfacts), exposition visant à rappeler aux montréalais plus âgés le passé qu'ils ont vécu et aux jeunes montréalais ce qu'ont vécu leurs parents, leurs grands-parents et leurs ancêtres;
- 2° de PRÉVOIR que cette exposition sera présentée a) à l'occasion de la rentrée scolaire 2017-2018, en un lieu central et b) au cours de l'automne, dans les établissements de la CSDM;
- 3° de DONNER également à la Direction générale le mandat d'organiser une journée « Je retourne à mon école » où les montréalais seront invités à « retourner » à leur école primaire ou à leur école secondaire;
- 4° d'INVITER les équipes-écoles à concevoir une activité amenant les élèves à offrir en cadeau, aux élèves qui fréquenteront leur école en 2042, un objet qu'utilisent les élèves de 2017.

La commissaire Diane Beudet propose d'ajouter le paragraphe qui suit :

« de MANDATER la Direction générale pour qu'un appel de projet soit fait auprès des directions d'établissement afin de permettre une exposition des archives de la CSDM et une visite de l'école qui serait ouverte au public dans le cadre des célébrations du 375^e anniversaire de Montréal en 2017-2018 et aussi de soumettre au comité exécutif d'ici le 30 juin 2017 un plan de déploiement de l'exposition des écoles participantes. »

Cette proposition de modification est adoptée à l'unanimité par les commissaires présents.

La proposition principale telle qu'elle est modifiée est adoptée à l'unanimité par les commissaires présents.

Il est donc **RÉSOLU** :

- 1° de DONNER à la Direction générale le mandat de concevoir un projet d'exposition d'objet et documents (artéfacts), exposition visant à rappeler aux montréalais plus âgés le passé qu'ils ont vécu et aux jeunes montréalais ce qu'ont vécu leurs parents, leurs grands-parents et leurs ancêtres;
- 2° de PRÉVOIR que cette exposition sera présentée a) à l'occasion de la rentrée scolaire 2017-2018, en un lieu central et b) au cours de l'automne, dans les établissements de la CSDM;
- 3° de DONNER également à la Direction générale le mandat d'organiser une journée « Je retourne à mon école » où les montréalais seront invités à « retourner » à leur école primaire ou à leur école secondaire;
- 4° d'INVITER les équipes-écoles à concevoir une activité amenant les élèves à offrir en cadeau, aux élèves qui fréquenteront leur école en 2042, un objet qu'utilisent les élèves de 2017;
- 5° de MANDATER la Direction générale pour qu'un appel de projet soit fait auprès des directions d'établissement afin de permettre une exposition des archives de la CSDM et une visite de l'école qui serait ouverte au public dans le cadre des célébrations du 375^e anniversaire de Montréal en 2017-2018 et aussi de soumettre au comité exécutif d'ici le 30 juin 2017 un plan de déploiement de l'exposition des écoles participantes.

9. Direction générale – autorisation – vacances du directeur général du 26 au 30 mai 2017, du 17 juillet au 11 août 2017 et le 1^{er} septembre 2017

Document déposé : Rapport DG-01-323 en date du 9 février 2017
de M. Robert Gendron concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT le Règlement R2011-1 concernant la délégation au comité exécutif de certains pouvoirs et de certaines fonctions du Conseil des commissaires;

CONSIDÉRANT l'article 83, qui concerne l'autorisation des vacances du directeur général;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1° d'AUTORISER les vacances de M. Robert Gendron, du 26 au 30 mai 2017, du 17 juillet au août 2017 et le 1^{er} septembre 2017.

10. Direction générale adjointe à la gestion des personnes et des pratiques d'encadrement – École des métiers de l'informatique, du commerce et de l'administration de Montréal (EMICA) – achat d'équipements informatiques pour 2017-2018

Document déposé : Rapport DG-02-351 en date du 20 février 2017
de M. Jean-François Dufour concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT la nécessité de procéder à l'achat de nouveaux équipements pour outiller les locaux de l'EMICA et de son annexe;

CONSIDÉRANT l'obligation de respecter les modalités relatives au *Règlement R2011-1 concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs à la CSDM*;

CONSIDÉRANT que les achats d'ordinateurs et d'écrans seront effectués auprès d'un fournisseur à commandes retenu par le Centre collégial des services regroupés dans le cadre d'un regroupement d'achats, conformément aux règles budgétaires applicables, et que le mobilier de bureau sera acheté auprès du fournisseur à commandes de la CSDM;

CONSIDÉRANT que le budget Mobilier, appareillage et outillage (MAO) de l'EMICA couvrira entièrement le coût de ces achats;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1° d'AUTORISER l'EMICA à passer les commandes pour les achats d'équipements informatiques et de mobilier complémentaire d'ici juin 2017, pour son établissement principal et son annexe, pour une somme de 450 000 \$, à partir de son budget MAO en vue de l'année scolaire 2017-2018.

11. Services éducatifs – demande de subvention et entente de collaboration (convention) entre le Secrétariat à la condition féminine du Québec et la Commission scolaire de Montréal (CSDM) – production de capsules vidéo en matière d'éducation à la sexualité

Document déposé : Rapport A-11-80 en date du 27 février 2017
de Mme Sophie Bourque et de M. Pierre Chartrand
concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT l'arrivée prochaine de la progression des apprentissages en matière d'éducation à la sexualité dans les établissements scolaires;

CONSIDÉRANT la responsabilité de la CSDM de soutenir les enseignants dans l'appropriation des contenus en matière d'éducation à la sexualité;

CONSIDÉRANT que le Secrétariat à la condition féminine du Québec accepte d'étudier le projet de convention présenté par la CSDM dans une perspective de financement/subvention (voir la demande de subvention jointe au présent rapport en annexe 1);

CONSIDÉRANT que cette demande de financement (subvention) pourrait s'élever à une somme de 40 000 \$ (voir la demande de subvention jointe au présent rapport en annexe 1);

CONSIDÉRANT que le soutien financier du Secrétariat à la condition féminine du Québec est déterminant pour rendre à terme un projet de qualité qui fera rayonner la CSDM à travers tout le Québec;

CONSIDÉRANT qu'à ce jour, la somme engagée par la CSDM dans ce projet s'élève à près de 200 000 \$ pour le développement des capsules vidéo en matière d'éducation à la sexualité (salaire de la professionnelle, libération d'enseignants, de professionnels, consultante en sexologie et conception technique des capsules) (voir la demande de subvention jointe au présent rapport en annexe 1);

CONSIDÉRANT qu'avant de procéder à l'étude de la demande de financement de la CSDM (subvention), le Secrétariat à la condition féminine du Québec demande aux instances de la CSDM de confirmer leur intention face à ce projet;

CONSIDÉRANT l'article 145 du *Règlement R2011-1 concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs à la CSDM* qui prévoit qu'un directeur général adjoint peut demander des subventions auprès des organismes publics et des ministères du gouvernement du Québec;

CONSIDÉRANT que l'article 23 du *Règlement R2011-1 concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs à la CSDM* prévoit que le comité exécutif peut conclure des ententes de collaboration (conventions) de 100 000 \$ et plus avec un organisme public;

Il est PROPOSÉ :

- 1° d'AUTORISER la négociation et la conclusion, le cas échéant, d'une entente de collaboration (convention) entre le Secrétariat à la condition féminine du Québec et la CSDM, visant un projet de financement dans le cadre de l'entrée en vigueur prochaine de la progression des apprentissages en matière d'éducation à la sexualité dans les établissements scolaires (voir la demande de subvention jointe au présent rapport en annexe 1);
- 2° de MANDATER le directeur général adjoint à la gestion des services éducatifs et de l'organisation scolaire pour signer cette entente de collaboration.

La commissaire Marie-José Mastromonaco propose de modifier le 6^e considérant afin qu'il se lise comme suit :

« CONSIDÉRANT qu'à ce jour, la somme engagée par la CSDM dans ce projet, à même ses ressources et ses partenariats, s'élève à près de 200 000 \$ pour le développement des capsules vidéo en matière d'éducation à la sexualité (salaire de la professionnelle, libération d'enseignants, de professionnels, consultante en sexologie et conception technique des capsules) (voir la demande de subvention jointe au présent rapport en annexe 1). »

Cette proposition de modification est adoptée à l'unanimité par les commissaires présents.

La proposition principale telle qu'elle est modifiée est adoptée à l'unanimité par les commissaires présents.

Par conséquent,

CONSIDÉRANT l'arrivée prochaine de la progression des apprentissages en matière d'éducation à la sexualité dans les établissements scolaires;

CONSIDÉRANT la responsabilité de la CSDM de soutenir les enseignants dans l'appropriation des contenus en matière d'éducation à la sexualité;

CONSIDÉRANT que le Secrétariat à la condition féminine du Québec accepte d'étudier le projet de convention présenté par la CSDM dans une perspective de financement/subvention (voir la demande de subvention jointe au présent rapport en annexe 1);

CONSIDÉRANT que cette demande de financement (subvention) pourrait s'élever à une somme de 40 000 \$ (voir la demande de subvention jointe au présent rapport en annexe 1);

CONSIDÉRANT que le soutien financier du Secrétariat à la condition féminine du Québec est déterminant pour rendre à terme un projet de qualité qui fera rayonner la CSDM à travers tout le Québec;

CONSIDÉRANT qu'à ce jour, la somme engagée par la CSDM dans ce projet, à même ses ressources et ses partenariats, s'élève à près de 200 000 \$ pour le développement des capsules vidéo en matière d'éducation à la sexualité (salaire de la professionnelle, libération d'enseignants, de professionnels, consultante en sexologie et conception technique des capsules) (voir la demande de subvention jointe au présent rapport en annexe 1);

CONSIDÉRANT qu'avant de procéder à l'étude de la demande de financement de la CSDM (subvention), le Secrétariat à la condition féminine du Québec demande aux instances de la CSDM de confirmer leur intention face à ce projet;

CONSIDÉRANT l'article 145 du *Règlement R2011-1 concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs à la CSDM* qui prévoit qu'un directeur général adjoint peut demander des subventions auprès des organismes publics et des ministères du gouvernement du Québec;

CONSIDÉRANT que l'article 23 du *Règlement R2011-1 concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs à la CSDM* prévoit que le comité exécutif peut conclure des ententes de collaboration (conventions) de 100 000 \$ et plus avec un organisme public;

Il est donc **RÉSOLU** :

- 1° d'AUTORISER la négociation et la conclusion, le cas échéant, d'une entente de collaboration (convention) entre le Secrétariat à la condition féminine du Québec et la CSDM, visant un projet de financement dans le cadre de l'entrée en vigueur prochaine de la progression des apprentissages en matière d'éducation à la sexualité dans les établissements scolaires (voir la demande de subvention jointe au présent rapport en annexe 1);
- 2° de MANDATER le directeur général adjoint à la gestion des services éducatifs et de l'organisation scolaire pour signer cette entente de collaboration.

12. Service du développement et de l'innovation professionnelle – création d'un poste à 50 % d'aide-concierge – modification au plan de l'effectif 2016-2017

Document déposé : Rapport A-13-02 en date du 15 février 2017
de M. René Morales concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT le mandat donné au Service du développement et de l'innovation professionnelle;

CONSIDÉRANT que le poste d'aide-concierge a été aboli au plan de l'effectif 2016-2017;

CONSIDÉRANT qu'il était prévu que les bureaux du Service du développement et de l'innovation professionnelle soient délocalisés au bâtiment central, au 3737, rue Sherbrooke Est;

CONSIDÉRANT que le surcroît de travail mis en place en août 2016 pour répondre aux besoins d'entretien de l'immeuble est arrivé à échéance;

CONSIDÉRANT que les dépenses liées à la création de ce poste seront assumées par le budget d'autofinancement du service;

CONSIDÉRANT les renseignements fournis au présent rapport;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1° d'AUTORISER la création, au Service du développement et de l'innovation professionnelle, d'un poste annuel d'aide-concierge à 50 %, avec un horaire du lundi au vendredi, de 15 h 30 à 19 h;
- 2° de MODIFIER en conséquence le plan de l'effectif 2016-2017 du personnel de soutien administratif, technique, paratechnique du secteur général et du secteur de l'adaptation scolaire, manuel ouvrier, aides-concierges, concierges et personnel de cafétéria (résolution 7 de la séance extraordinaire du Conseil des commissaires du 11 mai 2016).

13. Service de la gestion des personnes et du développement des compétences – personnel de soutien administratif, technique, paratechnique du secteur général et du secteur de l’adaptation scolaire, manuel ouvrier, aides-concierges, concierges et personnel de cafétéria – créations de poste – modification au plan de l’effectif 2016-2017

Document déposé : Rapport A-29-1795 en date du 15 février 2017
de Mme Mathilde Branconnier concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT les besoins spécifiques des élèves en difficulté et les services à leur offrir;

CONSIDÉRANT que certains de ces élèves ont besoin d’un soutien spécifique pour assurer leur sécurité et leur santé à l’école;

CONSIDÉRANT que l’école a pour mission la réussite éducative de tous les élèves;

CONSIDÉRANT que les besoins en recrutement pour des postes directement liés aux élèves sont importants et continus;

CONSIDÉRANT que certaines écoles possèdent les fonds nécessaires au fonds 1 ou au fonds 6 pour financer ces postes;

CONSIDÉRANT que certaines écoles sont déjà déficitaires et que les sommes engendrées par ces créations de poste seront assumées par l’équilibre budgétaire;

CONSIDÉRANT que le service concerné n’a pas les fonds nécessaires et que les sommes engendrées par cette création de poste seront assumées par l’équilibre budgétaire;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1° de CRÉER un poste saisonnier à temps partiel, à 68,5714 %, de technicien en éducation spécialisée à l’école de l’Étincelle et d’IMPUTER la dépense à l’indice 100-215-1-23140-167;
- 2° de CRÉER un poste saisonnier à temps partiel, à 17,1429 %, de technicien en éducation spécialisée à l’école de l’Étincelle et d’IMPUTER la dépense à l’indice 100-215-1-23140-167;
- 3° de CRÉER un poste saisonnier à temps plein, à 100 %, de technicien en éducation spécialisée à l’école Saint-Luc et d’IMPUTER la dépense à l’indice 100-291-6-23170-167;
- 4° de CRÉER un poste saisonnier à temps plein, à 100 %, de technicien en éducation spécialisée à l’école Louis-Colin et d’IMPUTER la dépense aux indices 100-092-6-23404-161 (30 %) et 100-092-6-23140-167 (70 %);

- 5° de CRÉER un poste saisonnier à temps partiel, à 57,1429 %, de préposé aux élèves handicapés à l'école Victor-Doré et d'IMPUTER la dépense à l'indice 100-205-1-23410-167;
- 6° de CRÉER un poste annuel à temps plein, à 100 %, de technicien en administration au Bureau du recrutement, des stages et du développement des compétences et d'IMPUTER la dépense à l'indice 518-000-1-52330-167;
- 7° de MODIFIER en conséquence le plan de l'effectif 2016-2017 du personnel de soutien administratif, technique, paratechnique du secteur général et du secteur de l'adaptation scolaire, manuel ouvrier, aides-concierges, concierges et personnel de cafétéria (résolution 7 de la séance extraordinaire du Conseil des commissaires du 11 mai 2016).

14. Service de la gestion des personnes et du développement des compétences – demande de congé sans traitement d'un cadre

Document déposé : Rapport A-29-1798 en date du 23 février 2017
de Mme Sondes Khémiri concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT le rapport soumis recommandant d'accorder un congé à temps plein sans traitement pour travail à l'extérieur de la Commission scolaire de Montréal (CSDM), dans le domaine de l'éducation, commençant pendant l'année scolaire 2016-2017;

CONSIDÉRANT la *Politique de congés* (P1998-15) adoptée à la séance ordinaire du 3 juin 1998 du Conseil provisoire de la CSDM;

CONSIDÉRANT les recommandations de la direction du Service de la gestion des personnes et du développement des compétences et de la direction du Service des ressources matérielles;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1° d'ACCORDER à M. Fabien Gagnon, coordonnateur au Service des ressources matérielles, un congé à temps plein sans traitement, pour travail à l'extérieur de la CSDM, dans le domaine de l'éducation, pour la période du 13 mars 2017 au 11 mars 2018.

15. Service des ressources financières – radiation d'un compte client – Fondation SRA

Document déposé : Rapport A-31-2444 en date du 28 février 2017
de Mme Marthe Pineau concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT que la Fondation SRA doit à la Commission scolaire de Montréal (CSDM) une somme de 514 271,86 \$ pour des loyers impayés, des taxes municipales impayées et des frais d'intérêts depuis l'année scolaire 2008-2009;

CONSIDÉRANT que la somme à recevoir de la Fondation SRA au 30 juin 2016 était de 501 601,80 \$ et que ce montant était entièrement provisionné et est en croissance annuellement;

CONSIDÉRANT que la Fondation SRA a quitté les lieux depuis le 31 août 2012;

CONSIDÉRANT que l'immeuble a été transféré à la Commission scolaire English-Montréal le 19 décembre 2013;

CONSIDÉRANT que la somme a été jugée irrécouvrable par le contentieux;

CONSIDÉRANT la recommandation des conseillers juridiques à l'effet de radier le compte client puisque la CSDM n'a plus de recours à entreprendre;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

1° de RADIER le compte client de la Fondation SRA d'un montant de 514 271,86 \$.

16. Service des ressources financières – fourniture sur demande de matériel de serrurerie – appel d'offres 15-227P – attribution d'un contrat

Document déposé : Rapport A-31-3164 en date du 21 février 2017
de Mme Nathalie Sauvé et de M. François Poirier
concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT qu'un appel d'offres a été publié pour retenir les services d'un fournisseur qui livrera, sur demande, le matériel de serrurerie aux unités administratives de la Commission scolaire de Montréal (CSDM);

CONSIDÉRANT que l'entente initiale, d'une durée d'une année à compter de la date d'attribution du contrat, est assortie de deux options de renouvellement d'une année chacune, qui devront être acceptées par l'adjudicataire et par le comité exécutif;

CONSIDÉRANT que, des trois soumissions reçues, une est déclarée non conforme;

CONSIDÉRANT que la dépense sera absorbée par le budget de fonctionnement du Service des ressources matérielles;

CONSIDÉRANT que *Brunet-Goulard Les Agences/Agencies inc.* est le fournisseur qui a soumis le plus bas prix;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1° d'ACCORDER un contrat d'une valeur de 269 342,35 \$ plus taxes à *Brunet-Goulard Les Agences/Agencies inc.*, plus bas soumissionnaire conforme, pour fournir sur demande de matériel de serrurerie. Ce contrat d'une durée d'une année est assorti de deux options de renouvellement d'une année chacune, avec l'accord de l'adjudicataire et du comité exécutif.

17. Service des ressources financières – nomination d'un délégué auprès de l'Agence du Revenu du Canada et de Revenu Québec

Document déposé : Rapport A-31-3173 en date du 28 février 2017
de Mme Marie-Josée Cardinal concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT que le Bureau de la comptabilité et du traitement de la paie du Service des ressources financières doit souvent communiquer avec l'Agence du Revenu du Canada et Revenu Québec;

CONSIDÉRANT que l'Agence du Revenu du Canada demande que le délégué de pouvoirs soit autorisé par les administrateurs de la Commission scolaire de Montréal (CSDM), soit les membres du comité exécutif;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1° de NOMMER Mme Tonia Di Guglielmo, délégué de pouvoirs au nom de la CSDM en ce qui a trait à toutes questions fiscales auprès de l'Agence du Revenu du Canada et de Revenu Québec.

18. Service des ressources financières – travaux à taux horaires en réfrigération et ventilation – appel d'offres 15-232P – attribution d'un contrat à exécution sur demande

Document déposé : Rapport A-31-3177 en date du 22 février 2017
de Mme Nathalie Sauvé et de M. François Poirier
concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT qu'un appel d'offres a été publié pour retenir les services d'un (ou plusieurs) entrepreneur pour effectuer, sur demande, des travaux à taux horaires en réfrigération et ventilation pour le Service des ressources matérielles;

CONSIDÉRANT que l'entente initiale, d'une durée d'une année à compter de la date d'attribution du contrat, peut être renouvelée pour deux années additionnelles, une année à la fois;

CONSIDÉRANT la dépense annuelle estimée à 250 000 \$ pour l'ensemble de la Commission scolaire de Montréal (CSDM);

CONSIDÉRANT que la dépense sera assumée à environ 60 % par le budget d'opération du Service des ressources matérielles, et à environ 40 % par le budget d'investissement de la CSDM;

CONSIDÉRANT que neuf soumissions admissibles et conformes ont été reçues;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1° d'ACCORDER des contrats à exécution sur demande d'une valeur annuelle globale de 158 480 \$ plus taxes à *J.P. Lessard Canada inc.*, *Ventilation Manic inc.*, *Ventilabec inc.*, *Navada ltée*, *Aéro Mécanique Turcotte inc.*, *Neve Refrigeration inc.*, *Av-Tech inc.*, *Les Industries Garanties* et *9176-4829 Québec inc. (Les entreprises MST)* pour les travaux en réfrigération et ventilation à taux horaire. Ce contrat sera d'une durée d'une année à compter de la date d'attribution du contrat et sera assorti de deux options de renouvellement d'une année chacune, avec l'accord des adjudicataires et du comité exécutif;
- 2° de METTRE FIN aux contrats à l'arrivée du premier des deux événements suivants : la date d'échéance au terme d'une année de contrat ferme ou l'atteinte du montant maximal de 158 480 \$ plus taxes.

19. Service des ressources financières – fourniture sur demande de bois massif et autres matériaux d'ébénisterie (panneaux) – appel d'offres 27-441P – exercice de la deuxième option de renouvellement d'une année

Document déposé : Rapport A-31-3179 en date du 9 février 2017
de Mme Nathalie Sauvé et de M. Nasreddine Slimi
concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT qu'à la suite d'un appel d'offres public, un contrat a été attribué le 14 mai 2013 aux fournisseurs *Langevin & Forest ltée* et *Simon Lussier ltée* pour une période de trois ans (2013 à 2016);

CONSIDÉRANT que l'appel d'offres prévoyait une entente initiale de trois ans et que celle-ci était assortie de deux options de renouvellement d'une année chacune, à la demande de la Commission scolaire de Montréal (CSDM) et avec l'accord de l'adjudicataire et du comité exécutif de la CSDM;

CONSIDÉRANT que la première option de renouvellement de l'entente prendra fin le 13 mai 2017;

CONSIDÉRANT que l'École des métiers du meuble de Montréal a été consultée et recommande d'exercer l'option de renouvellement de l'entente actuelle avec *Langevin & Forest ltée* et *Simon Lussier ltée* pour une deuxième année supplémentaire;

CONSIDÉRANT que *Langevin & Forest ltée* et *Simon Lussier ltée* acceptent l'option de renouvellement pour une deuxième année supplémentaire aux mêmes conditions et aux prix soumis à l'appel d'offres 27-441P;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

1^o d'ACCORDER :

- un contrat à commandes d'une valeur approximative de 48 733 \$ plus taxes à *Simon Lussier ltée* pour la fourniture sur demande de bois massifs (lot 1), pour une deuxième année additionnelle de renouvellement;
- un contrat à commandes d'une valeur approximative de 31 566,69 \$ plus taxes à *Langevin & Forest ltée* pour la fourniture sur demande d'autres matériaux d'ébénisterie (panneaux) (lot 2), pour une deuxième année additionnelle de renouvellement.

20. Service des ressources matérielles – centre administratif et annexe – honoraires supplémentaires en lien avec l'hébergement des fonctions administratives de la Commission scolaire de Montréal (CSDM)

Document déposé : Rapport A-33-1019 en date du 22 février 2017
de M. Michel Plante concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT que, depuis le printemps 2016, la CSDM a commandé des expertises et mis en place diverses mesures dans le but de trouver des solutions à l'hébergement de ses fonctions administratives;

CONSIDÉRANT que diverses interventions visant à améliorer la qualité de l'air intérieur des deux principaux immeubles administratifs de la Commission scolaire, situés au 3737, rue Sherbrooke Est, et au 3700, rue Rachel Est, ont fait suite aux expertises commandées;

CONSIDÉRANT qu'en ce qui concerne les services professionnels, dans la majorité des cas, chaque intervention ciblée a fait l'objet d'une commande distincte;

CONSIDÉRANT que les démarches entreprises par la Commission scolaire ont progressivement pris de l'ampleur, pour finalement mener au plan d'action présenté à la séance du 21 décembre 2016 du Conseil des commissaires;

CONSIDÉRANT qu'en conséquence, certains mandats des firmes embauchées ont été élargis et que les honoraires doivent être ajustés soit en fonction des tarifs d'honoraires fixés par décrets pour les services professionnels fournis au gouvernement par des architectes ou des ingénieurs, soit en fonction des taux établis au moment de l'attribution des contrats;

CONSIDÉRANT le contrat accordé, au printemps 2016, à la firme *Services EXP inc.* pour des services professionnels en lien avec la réhabilitation des plafonds du 3^e étage du centre administratif ainsi qu'à la réhabilitation du système de ventilation de l'espace occupé auparavant par le Centre des enseignantes et des enseignants;

CONSIDÉRANT le contrat accordé, au printemps 2016, à *Groupe Gesfor Poirier, Pinchin inc.* pour des services professionnels en lien avec la réhabilitation des plafonds et des systèmes de ventilation de l'annexe du centre administratif;

CONSIDÉRANT les dispositions applicables du *Règlement R2011-1 concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs à la CSDM* et de la *Loi sur les contrats des organismes publics*;

CONSIDÉRANT que la dépense dont fait état le présent rapport sera imputée au budget d'investissement et que, par conséquent, elle n'aura pas d'incidence sur la situation financière de la CSDM;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1^o d'AUTORISER le Service des ressources matérielles à payer à *Services EXP inc.* la somme associée aux honoraires pour les services professionnels fournis dans le cadre de la réhabilitation des plafonds du 3^e étage du centre administratif et de la réhabilitation du système de ventilation de l'espace occupé auparavant par le Centre des enseignantes et des enseignants, et ce, à l'intérieur des limites énoncées dans le présent rapport;
- 2^o d'AUTORISER le Service des ressources matérielles à payer à *Groupe Gesfor Poirier, Pinchin inc.* la somme associée aux honoraires pour les services professionnels fournis dans le cadre de la réhabilitation des plafonds et des systèmes de ventilation de l'annexe du centre administratif, et ce, à l'intérieur des limites énoncées dans le présent rapport.

21. Service des ressources matérielles – école Irénée-Lussier – travaux supplémentaires dans le cadre du remplacement d'une conduite de drainage

Document déposé : Rapport A-33-1031 en date du 22 février 2017
de M. Michel Plante concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT le contrat attribué à l'entrepreneur *Excavation E.S.M. inc.* pour le remplacement d'une conduite de drainage à l'école Irénée-Lussier, située au 4100, rue Hochelaga, à Montréal;

CONSIDÉRANT que le projet consistait initialement à raccorder la conduite du réseau sanitaire de l'immeuble à une conduite de drainage menant aux égouts municipaux du boulevard Pie-IX, étant donné les problèmes engendrés par le système utilisé jusqu'à maintenant;

CONSIDÉRANT que, contrairement à ce qu'indiquaient les plans, les travaux d'excavation ont montré l'absence d'une telle conduite de drainage;

CONSIDÉRANT qu'en guise de solution de rechange, parmi les options envisagées, l'option retenue consiste à installer une station de pompage pour évacuer mécaniquement les eaux usées jusqu'au réseau d'égouts;

CONSIDÉRANT que, malgré les désavantages liés à l'entretien d'un tel système, cette option est préférable dans une optique de gestion des risques;

CONSIDÉRANT les dispositions applicables du *Règlement R2011-1 concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs à la Commission scolaire de Montréal* et de la *Loi sur les contrats des organismes publics*;

CONSIDÉRANT que la dépense dont fait état le présent rapport sera imputée au budget d'investissement et que, par conséquent, elle n'aura pas d'incidence sur la situation financière de la Commission scolaire de Montréal (CSDM);

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1° d'AUTORISER le Service des ressources matérielles à payer à l'entrepreneur *Excavation E.S.M. inc.* la somme associée à l'ensemble des travaux supplémentaires nécessaires dans le cadre du remplacement d'une conduite de drainage à l'école Irénée-Lussier, et ce, à l'intérieur des limites énoncées dans le présent rapport.

*22. Service du secrétariat général – lignes directrices relatives aux élèves transgenres de la Commission scolaire de Montréal – modifications

Document déposé : Rapport A-34-2706 en date du 21 février 2017 de
M^c Geneviève Laurin concernant le sujet en référence

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1° de RECOMMANDER au Conseil des commissaires d'accepter la proposition contenue dans le rapport déposé.

23. Bureau de la présidence – remboursement des dépenses de fonction – novembre 2016

Document déposé : Rapport A-34-2698 en date du 23 janvier 2017 de
Mme Catherine Harel Bourdon concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT le rapport soumis concernant la dépense de fonction de la présidence pour le mois de novembre 2016;

CONSIDÉRANT l'article 139 a) du *Règlement R2011-1 concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs à la Commission scolaire de Montréal*;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

1° d'APPROUVER la dépense de fonction de la présidence pour le mois de novembre 2016, telle qu'elle est présentée dans le rapport déposé.

24. Bureau des commissaires – remboursement des dépenses de fonction – janvier 2017

Document déposé : Rapport A-34-2701 en date du 2 février 2017 de Mme Catherine Harel Bourdon concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT le rapport soumis concernant la dépense de fonction de la commissaire Marie-José Mastromonaco pour le mois de janvier 2017;

CONSIDÉRANT l'article 139 a) du *Règlement R2011-1 concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs à la Commission scolaire de Montréal*;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

1° d'APPROUVER la dépense de fonction de la commissaire Marie-José Mastromonaco pour le mois de janvier 2017, telle qu'elle est présentée dans le rapport déposé.

25. Bureau des commissaires – remboursement des dépenses de fonction – février 2017

Document déposé : Rapport A-34-2702 en date du 9 février 2017 de Mme Catherine Harel Bourdon concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT le rapport soumis concernant la dépense de fonction des commissaires pour le mois de février 2017;

CONSIDÉRANT l'article 139 a) du *Règlement R2011-1 concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs à la Commission scolaire de Montréal*;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

1° d'APPROUVER la dépense de fonction des commissaires pour le mois de février 2017, telle qu'elle est présentée dans le rapport déposé.

26. Bureau de la présidence – remboursement des dépenses de fonction – janvier 2017
- Document déposé : Rapport A-34-2703 en date du 13 février 2017 de
Mme Catherine Harel Bourdon concernant le sujet en référence
- CONSIDÉRANT le rapport soumis concernant la dépense de fonction de la présidence pour le mois de janvier 2017;
- CONSIDÉRANT l'article 139 a) du *Règlement R2011-1 concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs à la Commission scolaire de Montréal*;
- Il est unanimement **RÉSOLU** :
- 1° d'APPROUVER la dépense de fonction de la présidence pour le mois de janvier 2017, telle qu'elle est présentée dans le rapport déposé.

27. Bureau des commissaires – remboursement des dépenses de fonction – août et octobre 2016 et février 2017
- Document déposé : Rapport A-34-2704 en date du 13 février 2017 de
Mme Catherine Harel Bourdon concernant le sujet en référence
- CONSIDÉRANT le rapport soumis concernant la dépense de fonction des commissaires pour les mois d'août et octobre 2016 et février 2017;
- CONSIDÉRANT l'article 139 a) du *Règlement R2011-1 concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs à la Commission scolaire de Montréal*;
- Il est unanimement **RÉSOLU** :
- 1° d'APPROUVER la dépense de fonction des commissaires pour les mois d'août et octobre 2016 et février 2017, telle qu'elle est présentée dans le rapport déposé.

28. Bureau des commissaires – remboursement des dépenses de fonction – février 2017
- Document déposé : Rapport A-34-2705 en date du 13 février 2017 de
Mme Catherine Harel Bourdon concernant le sujet en référence
- CONSIDÉRANT le rapport soumis concernant la dépense de fonction de la commissaire Violaine Cousineau pour le mois de février 2017;
- CONSIDÉRANT l'article 139 a) du *Règlement R2011-1 concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs à la Commission scolaire de Montréal*;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1° d'APPROUVER la dépense de fonction de la commissaire Violaine Cousineau pour le mois de février 2017, telle qu'elle est présentée dans le rapport déposé.

29. Bureau des commissaires – remboursement des dépenses de fonction – janvier 2017

Document déposé : Rapport A-34-2708 en date du 14 février 2017 de
Mme Catherine Harel Bourdon concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT le rapport soumis concernant la dépense de fonction des commissaires pour le mois de janvier 2017;

CONSIDÉRANT l'article 139 a) du *Règlement R2011-1 concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs à la Commission scolaire de Montréal*;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1° d'APPROUVER la dépense de fonction des commissaires pour le mois de janvier 2017, telle qu'elle est présentée dans le rapport déposé.

30. Bureau des commissaires – remboursement des dépenses de fonction – novembre 2016 et janvier 2017

Document déposé : Rapport A-34-2711 en date du 21 février 2017 de
Mme Catherine Harel Bourdon concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT le rapport soumis concernant la dépense de fonction de la commissaire Marie-José Mastromonaco pour les mois de novembre 2016 et de janvier 2017;

CONSIDÉRANT l'article 139 a) du *Règlement R2011-1 concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs à la Commission scolaire de Montréal*;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1° d'APPROUVER la dépense de fonction de la commissaire Marie-José Mastromonaco pour les mois de novembre 2016 et de janvier 2017, telle qu'elle est présentée dans le rapport déposé.

31. Bureau de la présidence – remboursement des dépenses de fonction – février 2017

Document déposé : Rapport A-34-2712 en date du 21 février 2017 de
Mme Catherine Harel Bourdon concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT le rapport soumis concernant la dépense de fonction de la présidence pour le mois de février 2017;

CONSIDÉRANT l'article 139 a) du *Règlement R2011-1 concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs à la Commission scolaire de Montréal*;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

1° d'APPROUVER la dépense de fonction de la présidence pour le mois de février 2017, telle qu'elle est présentée dans le rapport déposé.

32. Information

a) A-33-1023 Service des ressources matérielles – estimation révisée des honoraires en lien avec la construction d'une nouvelle école sur le terrain François-de-Laval et l'agrandissement de l'école Sainte-Bernadette-Soubirous

33. Période réservée aux membres du comité exécutif

À ce point, il n'y a aucune question ni aucun commentaire.

La séance est levée à 16 h 10.

Secrétariat général – 22 mars 2017

* Les rapports précédés d'un astérisque seront également à l'ordre du jour de la séance ordinaire du Conseil des commissaires du 29 mars 2017.